

TRANSACTION Habitation, terrain, stationnement**MANDAT SIMPLE****PRIX DE VENTE****HONORAIRES (TTC)**

Jusqu'à 120 000 €	 7 000 €
Au-delà de 120 000 €	 6,0 %

Le pourcentage s'applique sur le prix de vente.
Honoraires maximum à la charge du mandant (vendeur)
sauf disposition contraire au mandat.

MANDAT EXCLUSIF**PRIX DE VENTE****HONORAIRES (TTC)**

Jusqu'à 60 000 €	 5 000 €
De 60 001 € à 120 000 €	 7 000 €
De 120 001 € à 250 000 €	 6,0 %
De 250 001 € à 450 000 €	 5,5 %
Au-delà de 450 000 €	 5,0 %

LOCATION Habitation, Mixte et Meublée

En zone « très tendue » (12€/m²), zone « tendue » (10€/m²), zone « non tendue » (8€/m²) / Année de référence: 2025

HONORAIRES A LA CHARGE**DU LOCATAIRE****DU BAILLEUR**

Visites, constitution de dossier et rédaction de bail	 8 – 10 – 12 € / m ² TTC	 8 – 10 – 12 € / m ² TTC
Etablissement de l'état des lieux	 3 € / m ² TTC	 3 € / m ² TTC
Entremise et négociation	 -	 150 €

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

LOCATION Autres locaux, Baux commerciaux, professionnels

Autres locaux (Stationnement, garage, entrepôt...) : 1 mois de loyer charges comprises.

Baux commerciaux et professionnels: 15 % du loyer annuel hors taxes et hors charges.

Honoraires à la charge du preneur, sauf disposition contraire au mandat.